



Canton de  
Bordères/Echez  
-----  
Commune d'IBOS

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 065-216502260-20240402-2024027-DE



Séance du 2 avril 2024 à 18h

2024/027

**Présents :** Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Bernard JOUCLA, Michel DUHAMEL, Juliette SALANNE, Alexandre ARRIZABALAGA, Sébastien ABADIE (n'a pas participé au vote), Jean-Christophe MADELAINE, Jean-Baptiste MARTINEZ, Bruno CAZERES, Bernard LHOSSEIN, Héléne FRANCES, Dominique GAYE, Stéphanie MARQUEZ, Serge ALMENDRO, Laetitia CAZABAN, Caroline ECORCHON

**Absents :** Noémie DEUTSCH (donne procuration à Michel DUHAMEL), Régine TOSON (donne procuration à Gisèle VINCENT), Ingrid BOUTARFA, Sandrine TREBUCQ

Elue secrétaire de séance : Héléne FRANCES

Nombre de conseillers en exercice : 22

Date de la convocation : 28 mars 2024

## AUTORISATION POUR SIGNER DES ACTES EN LA FORME ADMINISTRATIVE

M. le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la réalisation de la voie verte le long de la RD264 et d'une CVCB (Chaussée à Voie Centrale banalisée) sur le chemin de Traverse, il convient d'acheter une bande de 3 mètres aux propriétaires des parcelles situées le long du vieux chemin.

Suite au bornage des parcelles réalisées le 6 février par le géomètre, la commune peut formaliser les actes en la forme administrative afin de procéder à l'achat des parcelles. Pour rappel, le prix est de 1€ le m<sup>2</sup>. 15 actes administratifs sont à signer.

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à rédiger et à signer les actes en la forme administrative pour l'achat des parcelles suivantes :

Parcelle	Nom	acquisition en m <sup>2</sup>	prix
K050	M PEYRAMALE-MORLANNE Jean-Louis	17	878,00 €
K51	Mme PEYRAMALE-MORLANNE Paulette	479	
K59	M PEYRAMALE-MORLANNE Vincent	316	
K60		66	
AM107		63	63,00 €
K0061	M VIGNO MICHEL	71	71,00 €
K0062	MME COURADE PIERRETTE MME LOPEZ MARIE M ESPOUEY LILIAN MME ESPOUEY CELINE	142	142,00 €
K 0079	M MARQUE DANIEL	150	201,00 €
K0080	MME MARQUE PATRICIA	51	
K0081	M FRANCIS PUCHEU	62	62,00 €
K0819	M JUSTIN MICHEL	125	125,00 €
K0712	MME PEREIRA NEE BARROS CELESTE MME PEREIRA ANNIE MME PEREIRA DANIELLE M PEREIRA LUCIEN M PEREIRA YVES	98	98,00 €
K0828	MME FATTA NEE GAYE CHRISTIANE	66	66,00 €
K0843	M CABOS JEAN CLAUDE MME BAJAC-PEYOT JEANINE MARIE-LOUISE	16	123,00 €
K0718	CABOS	107	
K0720	MME DABES JOSETTE	248	248,00 €
K 0135	M ET MME BROCA MICHEL	16	16,00 €



K0136	LES PROPRIETAIRES DU BND 226 K0136 M. FATTA GEORGES MME FATTA TROMPETTE NEE BALTAZAR ANNA MARIE	580	580,00 €
K 0141	MME FATTA TROMPETTE NEE BALTAZAR ANNA MARIE	556	1 016,00 €
K 0142	MME FATTA-TROMPETTE ROSE-MARIE RODRIGUEZ TROMPETTE ROSE MARIE M FATTA GEORGES M FATTA JEAN M FATTA MICHEL	460	
K0232	M ABADIE SEBASTIEN	684	684,00 €

L'assemblée délibérante  
Extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire,



Denis FEGNE